

LE NOUVEAU-BRUNSWICK
ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

BÂTIR SUR UNE FONDATION SOLIDE

2012–2013

RÉSUMÉ DU
RAPPORT
PÉRIODIQUE



La question des changements climatiques concerne tous les Néo-Brunswickois de la province, qu'il s'agisse des gens touchés par la hausse du niveau de la mer et l'augmentation des inondations ou du large éventail de mesures prises par les industries, les entreprises ou les particuliers pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Depuis la publication du premier *Plan d'action du Nouveau-Brunswick sur les changements climatiques* en 2007, le Nouveau-Brunswick a fait d'importants progrès dans la réduction des émissions de GES et dans la résilience des collectivités face au climat.

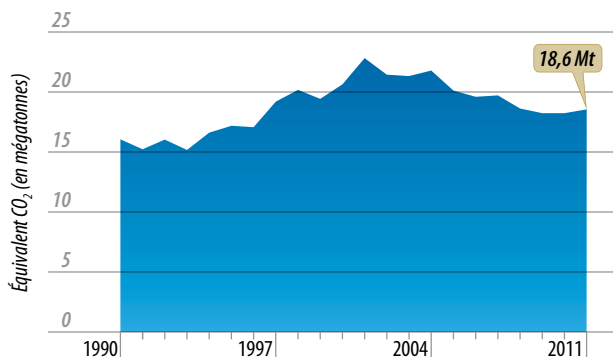
Plusieurs ministères et organismes ont collaboré aux activités d'adaptation au changement climatique et de réduction des émissions dans l'ensemble du gouvernement du Nouveau-Brunswick. De plus, bien des collectivités et des organismes non gouvernementaux ont contribué à la sensibilisation aux questions touchant les changements climatiques et à une meilleure compréhension de celles-ci.



Émissions de gaz à effet de serre (GES) au Nouveau-Brunswick

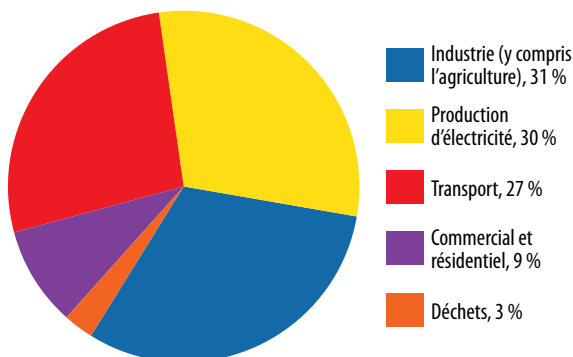
La figure 1 illustre les émissions annuelles de GES du Nouveau-Brunswick de 1990 à 2011. En 2011, les émissions provenant de toutes les sources s'élevaient à 18,6 mégatonnes (Mt) d'équivalent de dioxyde de carbone (éq. CO₂), soit 2,6 % du total canadien. En 2011*, les émissions totales au Nouveau-Brunswick sont retournées au niveau de 2009 en raison d'une diminution de 8,9 % des émissions des grandes industries et de la génération d'électricité. La figure 2 montre une répartition de ces émissions.

Figure 1 : Émissions annuelles de GES au Nouveau-Brunswick



Source : Rapports de l'inventaire national, Environnement Canada

Figure 2 : Émissions de GES au Nouveau-Brunswick en 2011 – 18,6 Mt



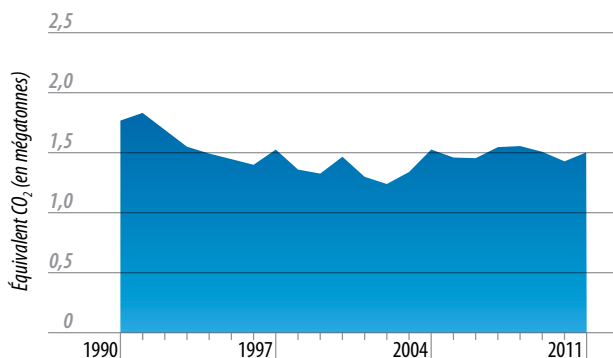
Source : Rapports de l'inventaire national, Environnement Canada

* L'année 2004 a été utilisée comme année de référence pour l'établissement du Plan d'action du Nouveau-Brunswick sur les changements climatiques 2007-2012. Les données de 2011 sont les plus récentes d'Environnement Canada.

L'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable

La figure 3 montre que les initiatives lancées dans le domaine de l'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable ont permis de réduire les émissions dans les secteurs commercial et résidentiel au fil du temps. En 2011, les émissions totales de ces secteurs s'élevaient à 1,5 Mt, soit 300 000 tonnes de moins que le niveau de 1990.

Figure 3 : Efficacité énergétique et énergie renouvelable (commercial et résidentiel)



Source : Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick

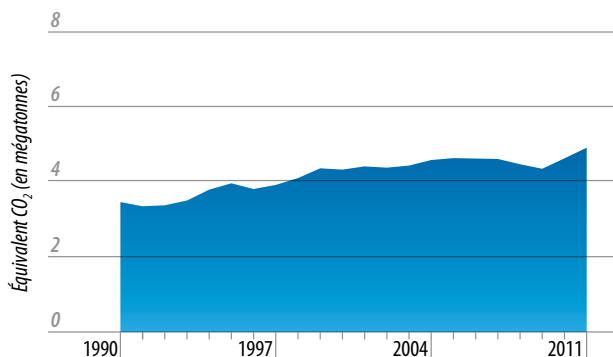
Bref aperçu des mesures prises en 2012–2013

- Plus de 5 000 demandes ont été traitées en vertu des programmes résidentiels réalisés par Efficacité NB. La réduction des émissions de GES est estimée à 136 480 tonnes par année, ce qui représente des économies totales de plus de 400 000 tonnes par année.
- Le Plan directeur de l'énergie du Nouveau-Brunswick exige qu'Énergie NB assure un approvisionnement en énergie renouvelable dans une proportion d'au moins 40 % du total des ventes dans la province. Cela inclut également les projets locaux et des Premières Nations de production d'énergie renouvelable à petite échelle et les projets d'énergie renouvelable des collectivités.

Transport

La figure 4 montre qu'en 2011 les émissions du secteur des transports ont augmenté de 0,3 Mt comparativement aux niveaux de 2010, en raison principalement d'une augmentation du transport hors route, tandis que les émissions provenant du transport de passagers et des marchandises sont restées relativement stables.

Figure 4 : Transport



Source : Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick

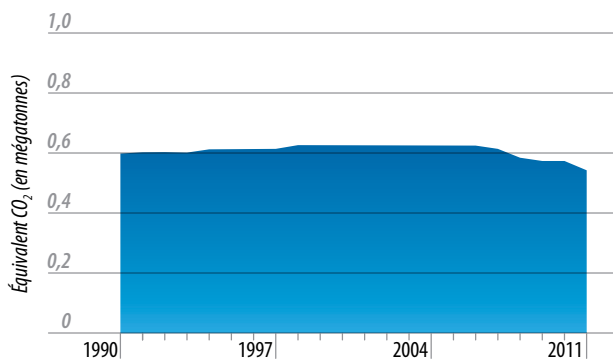
Bref aperçu des mesures prises en 2012–2013

- Le ministère des Transports et de l'Infrastructure a continué de délivrer des permis spéciaux pour l'exploitation de trains routiers sur les routes du Nouveau-Brunswick. Ce type de véhicule permet de transporter de grands volumes de marchandise avec un même tracteur, ce qui permet d'obtenir des économies de carburant d'environ 40 %.

Gestion des déchets

La figure 5 montre que les émissions des sites d'enfouissement diminuent et se chiffraient à 500 kilotonnes (kt) en 2011, soit 100 kt au-dessous des niveaux de 1990. Cette réduction est attribuable à l'amélioration des pratiques de gestion des déchets et des gaz d'enfouissement.

Figure 5 : Gestion des déchets



Source : Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick

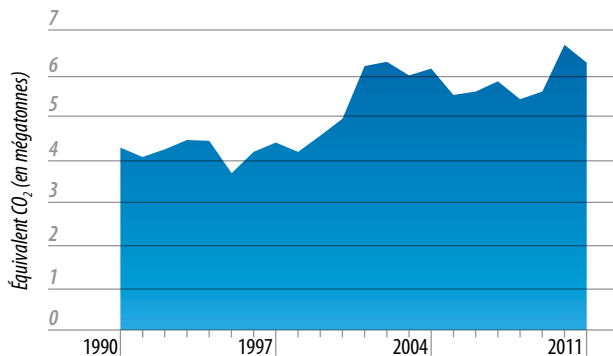
Bref aperçu des mesures prises en 2012–2013

- Les commissions de services régionaux 1, 3, 7, 9, 10 et 11 ont recueilli des gaz d'enfouissement. Les commissions de services régionaux 1, 9 et 11 utilisent les gaz d'enfouissement pour produire de l'électricité. La commission de services régionaux 7 en est à l'étape préliminaire d'acquisition d'un générateur d'électricité.

Industrie

La figure 6 illustre les émissions de source industrielle (à l'exclusion de l'agriculture) de 1990 à 2011. Les émissions de GES provenant de grandes installations industrielles ont diminué en 2011, passant à 4,9 Mt, mais elles demeurent 2,2 Mt au-dessus du niveau de 1990 en raison de l'augmentation de l'activité dans les secteurs de l'extraction des ressources.

Figure 6 : Industrie



Source : Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick

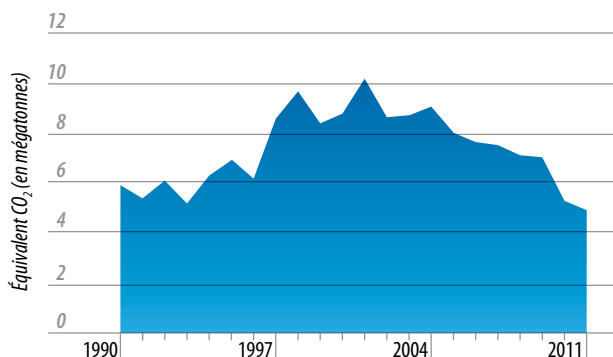
Bref aperçu des mesures prises en 2012–2013

- Efficacité NB a mis en œuvre des projets dans le cadre de son programme pour la grande industrie, qui donnent lieu à des économies annuelles de 2 880 terajoules (TJ) et à des réductions annuelles des GES de 194 100 tonnes.

Production d'électricité

La figure 7 illustre les émissions liées à la production d'électricité de 1990 à 2011. Les émissions causées par la production d'électricité étaient de 1 Mt en deçà des niveaux de 1990 en 2011. La réduction est attribuable à la fermeture de la centrale thermique alimentée au charbon à Grand Lake en 2010 et à l'accroissement de la production d'énergie renouvelable, y compris de l'énergie éolienne.

Figure 7 : Production d'électricité



Source : Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick

Bref aperçu des mesures prises en 2012–2013

- Énergie NB a poursuivi le projet PowerShift Atlantic (3,5 ans d'un projet de 4,5 ans). Énergie NB achève le déplacement de charge de 15 à 17 MW (dans l'ensemble des Maritimes). Il se concentre sur le déplacement de charge pour les chauffe-eau, les accumulateurs thermiques et les systèmes de gestion de l'énergie dans les immeubles en dehors des périodes de pointe, ce qui lui permet d'avoir moins recours aux centrales à combustible fossile.
- Énergie NB a conclu un accord pluriannuel avec Siemens Canada afin d'intégrer la technologie de réseau intelligent au réseau électrique de la province et de créer un centre de compétence. Les programmes du réseau intelligent aideront les consommateurs à contrôler et à gérer leur consommation d'électricité.

Le gouvernement donne l'exemple

Le gouvernement provincial s'engage à poursuivre les progrès qui ont déjà été réalisés afin d'atténuer les répercussions des activités du secteur public sur l'environnement et en ce qui concerne les émissions.

Bref aperçu des mesures prises en 2012–2013

- Tous les nouveaux projets de construction et certains projets de rénovation financés en vertu des programmes provinciaux doivent être réalisés conformément à la Politique provinciale d'écologisation des bâtiments.
- Grâce au Programme de logement public pour ménages à faible revenu, environ 550 000 \$ ont été investis afin d'améliorer l'efficacité énergétique. Environ 255 tonnes d'émissions de GES seront ainsi éliminées chaque année.
- Un investissement de 300 000 \$ a été fait à l'Hôpital général de Grand-Sault afin de terminer un projet d'interface de biomasse dérivée du bois. L'usine de biomasse est conçue pour utiliser des granules de bois et on s'attend à réduire la consommation de pétrole léger de 300 000 litres annuellement et les émissions de GES de 8,2 kt.
- Par l'entremise du projet PowerShift Atlantic, des accumulateurs thermiques ont été installés dans plusieurs écoles. Cela permet aux services publics de déplacer le moment où l'électricité est prélevée du réseau afin de chauffer ces établissements et d'avoir moins recours aux centrales à combustible fossile.

Adaptation

Les effets des changements climatiques sont maintenant évidents comme en témoignent l'érosion côtière ainsi que les tempêtes et les inondations, dont la fréquence et l'intensité ont augmenté. Par conséquent, le Nouveau-Brunswick se prépare à ces changements et accroît sa résilience aux répercussions des changements climatiques. Il est essentiel de déterminer et d'évaluer les risques potentiels et les possibilités associés aux changements climatiques. De nombreuses collectivités se sont engagées à réduire les risques et à maximiser les possibilités découlant d'un changement de climat.

Bref aperçu des mesures prises en 2012–2013

- Une base de données historiques complète sur les inondations survenues dans la province accessible par l'entremise d'un portail Web aidera à informer les collectivités des vulnérabilités actuelles et futures aux inondations.
- Un outil d'information accessible sur le Web offrant des renseignements sur les conditions climatiques actuelles au Nouveau-Brunswick et le climat prévu jusqu'en 2100 a été lancé. L'information est présentée sous forme de cartes accompagnées d'un texte. La cartographie a été réalisée pour quatre périodes, deux scénarios d'émissions de GES et 14 paramètres climatiques.
- Une page Web offrant des renseignements détaillés sur les indicateurs des changements climatiques (figure 8 – Indicateur d'événements pluviométriques extrêmes) a été lancée. L'information locale y est présentée vise à aider les Néo-Brunswickois à mieux comprendre comment le climat change. À chaque indicateur correspond un graphique qui explique ce qui se passe au Nouveau-Brunswick, pourquoi c'est important et ce à quoi nous pouvons nous attendre. La page Web se trouve à l'adresse suivante : www.gnb.ca/changementsclimatiques.

Figure 8 : Indicateur d'événements pluviométriques extrêmes



Source : Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick

- Les principales réalisations attendues concernant les projets d'adaptation aux changements climatiques en vertu des Initiatives de collaboration pour l'adaptation régionale (ICAR) en Atlantique, en collaboration avec Ressources naturelles Canada et les collectivités du Nouveau-Brunswick, ont été parachevées. Cela comprend des projets à Richibucto (infiltration d'eau salée), à Sackville (inondation), dans la Péninsule acadienne (érosion côtière), à Grand-Bay Westfield (inondation), dans le Grand Moncton (inondation des terres intérieures) et à Grand-Sault (érosion des terres intérieures).
- Une conférence a été organisée à Fredericton afin de montrer les résultats de l'ICAR du Nouveau-Brunswick. Plus de 200 personnes y



ont pris part et ont assisté à des présentations d'experts du domaine des changements climatiques, et des panels ont été animés par d'éminents

professionnels. Le matériel sur les présentations et les ateliers est disponible sur le site Web de Solutions d'adaptation aux changements climatiques pour l'Atlantique, à l'adresse suivante : <http://atlanticadaptation.ca/node/281>.

- La régionalisation des services d'urgence s'est poursuivie avec l'embauche de six coordonnateurs régionaux représentant l'Organisation des mesures d'urgence. Ces coordonnateurs sont répartis dans la province et ont pour rôle de collaborer avec les administrations municipales, ou leurs agents, afin d'améliorer et d'uniformiser la préparation aux urgences à l'échelon régional.
- L'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick a conçu une nouvelle application de cartographie pour les avertissements d'inondation en faisant appel aux services de cartographie de GeoNB, de Service Nouveau-Brunswick, qui permet d'améliorer la connaissance de la situation et les alertes aux inondations au cours de la Surveillance du fleuve.

Partenariats et communications

Il devient de plus en plus nécessaire de recueillir, d'organiser et de diffuser des renseignements et des outils sur les changements climatiques dans toute la province. Les ministères, les organisations et les organismes non gouvernementaux ont contribué à diffuser l'information sur les changements climatiques et à assurer l'éducation et la sensibilisation aux changements climatiques.

Bref aperçu des mesures prises en 2012–2013

- Le soutien offert par l'ICAR a permis d'offrir un financement et un soutien logistique pour la production d'une série de documentaires de haute qualité sur les changements climatiques au Nouveau-Brunswick et au Canada atlantique. Une exposition connexe de photos a également été produite. Le lancement du film et du matériel photographique a eu lieu en novembre 2012 à Fredericton et, par la suite, une tournée a été organisée dans la région.

- Une série de 11 expositions de bannières d'information a été préparée afin de présenter les résultats de projets terminés dans le cadre de l'ICAR au Nouveau-Brunswick. Les expositions ont été présentées à divers endroits, y compris dans les bureaux gouvernementaux et municipaux.
- Des présentations ont été faites au cours d'ateliers, de conférences, de séances d'information, de salons de l'habitation et d'événements afin d'accroître la sensibilisation à la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques.

Aller de l'avant

Le Nouveau-Brunswick continuera à participer aux projets régionaux et nationaux pour s'attaquer aux changements climatiques et suivra les progrès réalisés dans la réduction des émissions de GES et l'accroissement de la résilience aux effets du climat.

Le Secrétariat des changements climatiques coordonne les activités du Comité interministériel provincial sur les changements climatiques et les engagements du gouvernement provincial liés au Plan d'action sur les changements climatiques.

Bon nombre de collectivités, d'industries, d'entreprises, d'organismes sans but lucratif et de particuliers ont également contribué aux efforts déployés face aux changements climatiques. Ce partenariat continu entre le gouvernement et ses partenaires non gouvernementaux est essentiel au succès du plan.

Pour en savoir plus sur les progrès accomplis, voir *Plan d'action sur les changements climatiques 2012-2013 – Bâtir sur une fondation solide* à l'adresse suivante : www.gnb.ca/changementsclimatiques.

Secrétariat des changements climatiques du Nouveau-Brunswick
Environnement et Gouvernements locaux
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1

Tél. : (506) 453-2690

Télec. : (506) 457-4991

www.gnb.ca/changementsclimatiques

Le résumé et le rapport périodique sont également disponibles par voie électronique.



Le Nouveau-Brunswick et les changement climatiques –
Bâtir sur une fondation solide
Résumé du rapport périodique 2012–2013

Province du Nouveau-Brunswick
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1

www.gnb.ca

9741 | 2014.03

ISBN 978-1-4605-0374-4 (édition imprimée)
ISBN 978-1-4605-0534-2 (PDF: française)
ISBN 978-1-4605-0375-1 (PDF: anglaise)

Imprimé au Nouveau-Brunswick

FSC LOGO HERE